

1. Introduction

travail de maturité

LE TRAVAIL DE MATURITÉ (TM) AU GYMNASSE FRANÇAIS

1. Introduction
2. Objectifs
3. Dispositif
 - 3.1 Cadre du travail de maturité
 - 3.1.1 Choix du domaine et du sujet du travail de maturité
 - 3.1.2 Organisation du travail de maturité
 - 3.1.3 Déroulement du travail de maturité
 - 3.1.4 Forme du travail de maturité
 - 3.2 Accompagnement du travail de maturité
 - 3.2.1 Responsabilité pédagogique et scientifique
 - 3.2.2 Suivi pédagogique
- 3.3 Evaluation du travail de maturité
- 3.4 Formation des enseignants à l'accompagnement des TM

1. Introduction

Le RRM¹ et les directives cantonales² qui l'ont suivi stipulent très clairement qu'un travail de maturité doit être effectué par chaque élève au cours de son cursus gymnasial. La réalisation d'un travail de maturité qui soit acceptable et accepté est ainsi une des conditions sine qua non pour pouvoir se présenter aux examens de maturité.

Si les bases légales sont claires, elles sont également succinctes. Les écoles se doivent par conséquent de préciser dans des directives internes³ l'objectif, le cadre, la forme, le mode d'accompagnement et les critères d'évaluation des travaux de maturité.

Le présent concept précise donc la manière dont le Gymnase français de Bienne remplit ses obligations légales et comment il définit un cadre qui assure à la fois un traitement équitable à chaque élève, tout en leur préservant une large marge de liberté, correspondant à une palette étendue de centres d'intérêt.

2. Objectifs

Le travail de maturité donne pour la première fois l'occasion à l'élève d'exercer et de démontrer son aptitude à questionner un domaine, à interpréter une situation, à chercher, à évaluer, à exploiter, à créer et à structurer l'information, ainsi qu'à communiquer ses idées. Cette communication implique obligatoirement les deux formes d'expression écrite et orale. A ces deux formes définies par la loi, s'ajoute pour certains travaux une dimension pratique, qui ne saurait se suffire à elle-même, mais qui peut être le sujet et le support des deux premières.

Le travail de maturité vise à développer la capacité de l'élève à travailler de façon autonome, sur le moyen ou long terme, en assumant la responsabilité d'une tâche importante de ses prémices à sa réalisation finale.

1 Règlement de la CDIP du 16 janvier 1995 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM)

2 Ordonnance du Conseil exécutif du canton de Berne sur les écoles de maturité (OEMA), du 27 novembre 1986

3 Directives D 3.2. réalisation et évaluation des travaux de maturité du Gymnase français

1. Introduction

travail de maturité

Le travail de maturité suscite et développe ainsi chez l'élève des compétences qui lui seront très précieuses dans la poursuite de sa formation. La réalisation du travail de maturité vise à donner à l'élève une véritable maturité intellectuelle et, en ce sens-là, il est une étape importante du cursus gymnasial.

3. Dispositif

3.1 CADRE DU TRAVAIL DE MATURITÉ

3.1.1 Choix du domaine et du sujet du travail de maturité

Le travail de maturité doit se rattacher à un ou plusieurs domaines d'étude ou à des domaines hors plan d'études pour lesquels un ou plusieurs enseignants montrent des compétences (exemples: astronomie, archéologie, médias, théâtre, photographie...).

Il est souhaitable que le travail de maturité soit interdisciplinaire, ce qui présuppose la collaboration d'enseignants de différents domaines d'étude.

Les thèmes généraux sont proposés par les enseignants ou les élèves. Les élèves choisissent un thème, contactent un ou plusieurs enseignants susceptibles de les accompagner dans leur travail, puis déterminent le sujet spécifique de leur travail de maturité. Le sujet doit obtenir l'aval de l'enseignant⁴ ou des enseignants concernés.

3.1.2 Organisation du travail de maturité

Le travail de maturité est organisé dans la seconde moitié de la formation; il débute approximativement avec le deuxième semestre de la 11e année scolaire et se termine à la fin du premier semestre de la 12e année scolaire. Le temps à investir pour sa réalisation devrait être compris entre 60 et 80 heures de travail.

Le travail de maturité peut se faire de manière individuelle ou par petits groupes (2-3 élèves). Pour des activités qui le nécessitent, il est possible de former des équipes avec un plus grand nombre d'élèves (notamment pour la musique ou le théâtre). Lorsqu'un travail de maturité est réalisé par plusieurs élèves, l'enseignant veille à ce que la contribution de chaque élève soit clairement identifiable.

Le travail de maturité est organisé sur le modèle du séminaire, combinant une part d'enseignement (introduction et formulation de la problématique, méthodes de travail, recherche d'informations...) et une part de travail de recherche, puis de réalisation par les élèves, avec étapes et mises en commun intermédiaires. Il se termine par une présentation orale.

La planification du travail est très importante: il s'agit de prévoir suffisamment de temps pour la recherche documentaire, le travail de rédaction, de mise en page, et, le cas échéant, les travaux en laboratoire, le dépouillement d'archives, la réalisation de reportages, etc.

Toute la démarche, quels que soient le domaine choisi et la forme retenue, est accompagnée par la tenue d'un livre de bord dans lequel l'élève consigne ses interrogations, ses hypothèses, ses démarches, ses intentions, ses choix, ses difficultés, ses tâches, le protocole des entretiens intermédiaires avec son accompagnant, bref, l'ensemble de ce qui permet de suivre le processus d'élaboration du travail de maturité.

En cas d'échec aux examens de maturité, l'élève qui répète la dernière année a le choix entre fournir un approfondissement de son travail précédent ou recommencer un autre travail de maturité. Un calendrier particulier et des directives spécifiques sont instaurés pour ces cas-là.

⁴ L'utilisation systématique du masculin en parlant des « enseignantes et enseignants », des « maîtresses accompagnantes et des maîtres accompagnants », « des expertes et des experts » est purement stylistique, dans le but de ne pas alourdir inutilement le texte.

1. Introduction

travail de maturité

3.1.3 Déroulement du travail de maturité

Le déroulement du travail de maturité se découpe en quatre phases successives:

- Choix du thème et définition du sujet: (janvier - février)
 - L'élève est informé par la Direction des directives en vigueur et reçoit un catalogue de thèmes proposés pour s'orienter et être aidé dans son choix;
 - l'élève prend contact avec des enseignants pour définir un thème de travail de maturité et obtenir l'aval de l'un ou de plusieurs d'entre eux, qui deviendront ainsi le ou les maître(s) accompagnant(s);
 - une fois le sujet défini et le(s) maître(s) accompagnant(s) trouvé(s), l'élève s'inscrit par le biais d'un formulaire ad hoc, qui doit être signé par le(s) maître(s) accompagnant(s).
- Introduction et développement: (février - juin)
 - Les directives sont parcourues et commentées par le maître accompagnant;
 - le livre de bord est constitué;
 - l'élève est introduit par le maître accompagnant dans le sujet choisi; le sujet est progressivement mieux délimité et une problématique est posée;
 - l'élève suit une introduction à la recherche documentaire et est appuyé dans sa démarche par les enseignants en informatique, en fonction de ses besoins spécifiques en outils informatiques;
 - les recherches commencent, les travaux se précisent; durant la semaine des examens oraux de maturité, l'élève dispose de quatre jours pour progresser dans son travail de maturité;
 - le plan du travail de maturité doit être rédigé et remis au maître accompagnant avant les vacances d'été.
- Réalisation et rédaction définitive: (juillet - octobre)
 - L'élève profite d'une partie de ses vacances d'été et du début du semestre d'hiver pour écrire un premier jet, qu'il soumet à son maître accompagnant;
 - la rédaction corrigée et définitive est rendue, en trois exemplaires et accompagnée du livre de bord, au cours de la première semaine qui suit les vacances d'automne;
 - sur décision du maître accompagnant, un délai de remédiation d'au maximum 15 jours peut être accordé.
- Saisie rétrospective, présentation et évaluation: (novembre - décembre)
 - Le rendu écrit du travail de maturité est évalué par un jury composé d'au moins deux membres du corps enseignant, usuellement le maître accompagnant et un expert ou les maîtres accompagnants;
 - l'élève a l'occasion de saisir rétrospectivement l'ensemble de sa démarche et de la considérer avec une distance critique qui lui faisait forcément défaut au moment de la réalisation proprement dite;
 - l'élève présente oralement son travail de maturité devant le jury; des élèves de deuxième assistent aux présentations; cette présentation orale conclut le travail de maturité;
 - l'évaluation définitive de l'ensemble de la démarche et du travail est faite par écrit par le maître accompagnant; un exemplaire est remis à l'élève et un autre au secrétariat.

3.1.4 Forme du travail de maturité

Le travail de maturité est en principe rédigé à l'aide d'un traitement de texte et présenté par écrit, puis oralement. Il est constitué de 8 à 12 pages dactylographiées, auxquelles s'ajoutent la page de titre, la table des matières, les références bibliographiques, les illustrations, les graphiques ou autres documents cités en annexe. De façon générale, le travail de maturité doit conserver des dimensions modestes.

1. Introduction

travail de maturité

Le travail de maturité peut être écrit entièrement ou partiellement en langue étrangère; si le texte est partiellement en français, toutes les citations doivent apparaître dans la langue originelle. Pour les travaux réalisés en langue étrangère, la présentation orale se fait elle aussi soit entièrement, soit partiellement en langue étrangère, d'entente avec l'accompagnant.

Le travail de maturité peut se présenter sous une autre forme qu'un texte écrit. Il peut s'agir d'une construction en physique, d'une création artistique en arts visuels, en musique, en multimédia, en français⁵. Dans ce cas, le produit du travail est accompagné d'un commentaire écrit de deux ou trois pages, qui documente la démarche, les hypothèses, les choix, les sources qui ont mené à la réalisation du travail de maturité. Le commentaire comporte une réflexion témoignant d'une prise de distance.

3.2 ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAIL DE MATURITÉ

3.2.1 Responsabilité pédagogique et scientifique

La responsabilité pédagogique et scientifique incombe exclusivement au corps enseignant de l'école. Pour cette raison, le maître accompagnant s'assure que le résultat de chaque entretien fait l'objet d'un « protocole de travail » (constat de l'état d'avancement du travail, conseils, consignes, remarques critiques, échéances). Le maître accompagnant et l'élève conservent chacun un exemplaire de ces protocoles. Ces documents revêtent une importance cruciale dans le cas où le travail de maturité est refusé. Ils permettent en effet de documenter les manquements qui auraient amené à une telle issue.

3.2.2 Suivi pédagogique

Le suivi peut être défini comme l'art de garder la bonne distance. L'élève doit apprendre l'autonomie, mais il ne dispose pas encore de tous les moyens pour l'atteindre. Le maître accompagnant doit donc observer sans intervenir trop rapidement, sans abandonner non plus l'élève à ses doutes et à ses difficultés.

Le nombre de rencontres varie bien sûr en fonction de la nature du travail et du degré d'autonomie de l'élève, mais une fourchette de 5 à 10 entretiens par TM correspond au taux d'engagement, c'est-à-dire à 1% par travail de maturité, soit environ 20 heures effectives de travail.

Le maître accompagnant s'assure en particulier que l'élève a pris connaissance des exigences et des contraintes légales concernant la réalisation des travaux de maturité; il veille à ce qu'une problématique soit clairement identifiée et posée par l'élève.

La tenue régulière du livre de bord est, dans la perspective du suivi pédagogique, de première importance. Le livre de bord est un témoin privilégié de la démarche telle qu'elle est perçue par l'élève. Il représente à ce titre un instrument d'évaluation formative de premier ordre. Grâce à lui, l'accompagnant et l'expert peuvent reconstituer l'évolution de la démarche et mieux comprendre l'opportunité ou non des choix de l'élève.

3.3 EVALUATION DU TRAVAIL DE MATURITÉ

L'acceptation du travail de maturité représente une condition indispensable pour accéder aux examens de maturité. Le refus d'un travail doit se baser sur des manquements objectifs graves, notamment ceux signalés en cours de processus, mais non corrigés par l'élève. La démarche ayant amené à cette issue doit être solidement documentée.

Si le travail de maturité doit être reçu, présenté et évalué pour que l'élève obtienne le droit de se présenter aux examens, il n'y a par contre aucune condition à propos de la note obtenue.

5 Quelques exemples: construction d'un robot, conception d'une peinture, sculpture, bande dessinée, photographie, restauration d'une œuvre, composition, création d'un CD, réalisation d'une vidéo, d'un court métrage, d'une émission, d'un reportage, écriture d'une nouvelle, d'un recueil de poèmes ou autre chose encore.

1. Introduction

travail de maturité

Le certificat de maturité contient le titre et la note du travail de maturité. Cette⁶ note est prise en compte pour déterminer la réussite ou l'échec final à la maturité.

L'évaluation est un domaine très sensible, ceci d'autant plus que l'élève s'est souvent investi de manière très personnelle dans son travail de maturité. L'évaluation comporte de multiples aspects et doit répondre si possible à des critères explicites dont quelques-uns sont évoqués ci-dessous, sans prétendre à l'exhaustivité:

- Démarche: l'enjeu du travail de maturité se situe plus dans la démarche que dans le résultat final, même si celui-ci sert de base à la discussion lors de la présentation orale. Le livre de bord est ici très utile pour reconstituer l'évolution de la réflexion et du travail.
- Recherche et réflexion: le travail doit témoigner de l'aptitude à chercher, à évaluer, à exploiter, à créer et à structurer l'information récoltée ou construite.
- Problématique: la qualité et la clarté de la problématique posée sont aussi un critère, de même que la manière dont l'élève a cherché ensuite à exposer, cerner, éclairer, voire résoudre cette problématique.
- Autonomie: la manière dont l'élève a su gérer son temps, les contraintes inhérentes à la formation gymnasiale et la liberté qui lui était dévolue pour mener une recherche et une réflexion personnelle ou un projet créatif, est un critère d'évaluation.
- Contenu: la pertinence de l'argumentation, la précision et la qualité de l'expression, la justesse des affirmations, apportent la preuve que l'élève a su utiliser et intégrer les informations et mener à bien une réflexion personnelle sur le sujet choisi.
- Construction: une structure claire permet au lecteur de s'orienter plus facilement, d'avoir une vue synthétique du travail.
- Mise en forme: par une mise en page soignée et au service de la lisibilité, par un choix d'illustrations complétant intelligemment le texte, la présentation graphique donne envie au lecteur de prendre connaissance du travail.
- Respect des règles: le travail de maturité doit être conforme aux directives⁷. Le respect des échéances, la tenue du carnet de bord, le respect des règles en vigueur dans le monde scientifique (absence de plagiat) font également partie des exigences.
- Présentation orale: la présentation orale permet à l'élève de revenir sur les points saillants de sa démarche et de démontrer sa capacité à prendre une distance critique. Dans le cas d'un travail de maturité pratique ou créatif, l'on veillera tout particulièrement à la qualité de présentation du dossier (montage des esquisses, documents divers, brefs commentaires, ...).

3.4 FORMATION DES ENSEIGNANTS À L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE MATURITÉ

Même si des cours sont parfois offerts au niveau de la Suisse romande, il n'existe pas de formation spécifique et systématique à l'accompagnement des travaux de maturité. Les enseignants apprennent par l'expérience et par les échanges entre collègues, tout particulièrement au sein des collèges de disciplines.

Pour faciliter le partage des expériences récoltées, des séances de bilan sont organisées régulièrement au cours desquelles les divers aspects de l'organisation, de l'accompagnement, du suivi pédagogique et de l'évaluation des travaux de maturité sont évoqués et réévalués.

La Direction communique les informations au corps enseignant à propos de cours organisés par des organismes extérieurs (CPS ou autres) autour de l'accompagnement des travaux de maturité. Elle encourage les membres du corps enseignant à y participer et, ainsi, à faire profiter leurs élèves et leurs collègues de l'enrichissement acquis.

⁶ A partir de la volée entrant en formation en août 2007

⁷ Les directives D 3.2. réalisation et évaluation des travaux de maturité du Gymnase français précisent les exigences formelles auxquelles doit satisfaire le texte ou le commentaire à rendre.